Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Attribution de subventions aux associations pour 2026 : complément *Délibération D26_35*

Rapporteur : Isabelle BOULIC, 1ère adjointe

Lors du dernier conseil municipal du 23 avril 2026, par délibération D26_24, 4 390 € de subventions de fonctionnement aux associations ont été attribuées.
Deux demandes complémentaires sont à étudier : 8 adhérents kernouésiens dont 6 de moins de 18 ans, au Patin-Roller Club du Folgoët et 250 € complémentaires demandés par l'UNC Kernouës afin de participer au financement du drapeau « jeunes ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une subvention à hauteur de 6 adhérents * 15 € soit 90 € au Patin-Roller Club du Folgoët et 250 € à l'UNC de Kernouës, soit un montant total de 340 € complémentaire.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.06.11 12:01:31 +02'00'